



Interdiction de stationnement devant le collège

publié le 07/09/2016

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, nous rappelons aux parents d'élèves que **le stationnement est interdit devant le collège**. Les patrouilles de gendarmerie sont renforcées.

Les élèves doivent être déposés et récupérés au parking du gymnase. Il en va de même du stationnement pour les réunions, pour lesquelles l'accès au collège se fera par le portillon situé au niveau du stade.

Pour les parents qui ont besoin d'entrer dans l'établissement (rendez-vous, formalités administratives, passage au service de vie scolaire, etc), **un stationnement de courte durée est possible** au-dessus du collège, **au niveau du stade, hors des horaires du ramassage scolaire.**



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.